

Du trois juin mil neuf cent-neuf, à huit heures du soir.

ACTE DE MARIAGE

de *Feraud Honoré Emile* veuf
en premières noces de *Comout Bagdeleim Abouadine*
âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Beauf*,
département du *Var*, le *vingt* du mois
d'octobre mil huit cent *soixante-douze*, profession
de *facteur au chemin de fer*, domicilié à *La Garde*, département
du *Var*, fils *marieur* de *Feraud Jean Baptiste*,
né à *Saint Pierre Bartolomeu*, département
de *Bouches du Rhône*, profession de *Retraité du chemin de fer*,
domicilié à *Beauf*, département du *Var*
et de *me Bagdeleim Abouadine* née à *Beauf*,
département du *Var*, son épouse, en son vivant *sans profession*, domiciliée au
Beauf (Var), se mariant *en commun* d'une part.

Et de *Legall Marie Louise Heloise*.

âgée de *vingt-sept* ans, née à *La Crau*,
département du *Var*, le *six* du mois
d'octobre mil huit cent *soixante-douze*, profession
de *tailleuse*, domiciliée à *La Garde*, département
du *Var*, fille *marieur* de *me Legall François*,
né à *Coulon*, département
du *Var*, en son vivant *profession de menuisier*,
domicilié à *La Crau*, département du *Var*,
et de *me Jean Baptiste Rose* née à *La Garde*,
département du *Var*, son épouse, en son vivant *sans profession*,
domiciliée à *La Garde* (Var).

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
sans opposition le samedi huit mai mil neuf cent
neuf, douze heures afflués pendant le délai conve-
nu par la loi.

2° Vu l'extraît de l'acte de naissance du futur époux,
3° Vu l'extraît de l'acte de décès de l'épouse du futur époux,
4° Vu l'extraît de l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été

contrat de mariage la date du
du mois de
par devant M^r
département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Legall Marie Louise Heloise* et l'autre *Feraud Honoré Emile*.

Le tout en présence de *Feraud Victorin*
domicilié à *Beauf*, département de *Bouches du Rhône*
âgé de *vingt-neuf* ans, profession d'employé du
chemin de fer, oncle du futur.

De *Feraud Jephum*
domicilié à *Coulon*, département de *Var*
âgé de *vingt-neuf* ans, profession d'employé du
chemin de fer, oncle du futur.

De *Legall Louis*,
domicilié à *La Garde*, département du *Var*
âgé de *vingt-neuf* ans, profession d'ouvrier du
port, père du futur.

Et de *Buffe Paulin*,
domicilié à *La Garde*, département du *Var*
âgé de *vingt-neuf* ans, profession de *Retraité*.

Après quoi moi *André Charbis*, Maire de la
Commune de La Garde.

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par *André Charbis*.

Approuvé des sept autres parties nées.

Feraud *Legall*
Legall *Legall*
Legall *Legall*
Legall *Legall*